

# FICHE D'INSCRIPTION sélection AS dans 1 des 2 IFAS de l'IFSO

## INSCRIPTION (par voie d'épreuve de sélection)

Regroupement : cocher l'IFAS choisi en n° 1 pour RENNES ou BAIN (annexe 1) :

IFAS IFSO BAIN DE BRETAGNE     IFAS IFSO RENNES

Pour info :  IFAS CH DINAN     IFAS CH FOUGERES     IFAS CHGR     IFAS CH ST MALO     IFAS CHU

### RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Civilité : Mme  M.

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénoms : .....

Age : !\_\_!    Date de naissance : !\_\_!\_\_!\_\_!

Lieu de naissance : .....

Département de naissance : !\_\_!

Pays d'origine : .....

Nationalité : .....

Tél. fixe : !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

Portable : !\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

Situation de famille :

Célibataire     Pacs     Marié(e)     Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge: !\_\_!

N° de sécurité sociale :

!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!\_\_!

Mail : .....

Statut du candidat :  Scolaire     Formation continue     Employeur     Formation Continue     Pôle Emploi

Autre à préciser : .....

### Adresse du candidat :

Adresse : .....

Adresse (suite) : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Région : ..... Département : .....

J'accepte     Je n'accepte pas

que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site internet des 9 IFAS.

Si « non » : **joindre** une lettre de demande de non publication de mon identité sur internet.

### ATTESTATION (A cocher)

J'atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription relative à l'épreuve de sélection

J'atteste avoir déposé **un seul dossier** dans un seul IFAS du regroupement (inscription et restitution du dossier auprès de l'IFAS correspondant au choix n° 1)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies relatives à mon inscription à l'épreuve de sélection

**Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.**

Version consolidée au 01 janvier 2002

**Article 1 :** Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

**Article 2 :** Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, notamment en livrant à un tiers ou en communiquant sciemment, avant l'examen ou le concours, à quelqu'une des parties intéressées, le texte ou le sujet de l'épreuve, ou bien en faisant usage de pièces fausses, telles que diplômes, certificats, extraits de naissance ou autres, ou bien en substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9 000 euros ou à l'une de ces peines seulement.

**Article 3 :** Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit.

**Article 5 :** L'action publique ne fait pas obstacle à l'action disciplinaire dans tous les cas où la loi a prévu cette

Fait à : .....

Le : .....

**Signature obligatoire du candidat**

**(Des parents pour les mineurs) :**

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DOSSIER COMPLET

Date réception du dossier :

DOSSIER INCOMPLET

.....